



COMMISSION EUROPÉENNE

AVIS DE VACANCE POUR UN POSTE D'EXPERT NATIONAL DÉTACHÉ

**POSTE PRIORITAIRE D'EXPERT NATIONAL DÉTACHÉ
LES DOSSIERS DE CANDIDATURES DOIVENT ÊTRE ADRESSÉS PAR LES
ADMINISTRATIONS GESTIONNAIRES*, AU PLUS TARD LE 18/03/2025, AU
SGAE A**

FOUAD ACHIBA, ADJOINT AU CHEF DE BUREAU

FOUAD.ACHIBA@SGAE.GOUV.FR

LUCIE APPRIOU, ADJOINTE AU CHEF DE BUREAU

LUCIE.APPRIOU@SGAE.GOUV.FR

**COPIE A DAVID SZWARCBERG, CHEF DU BUREAU « COORDINATION,
COMMUNICATION, RELATIONS PUBLIQUES, INFLUENCE »**

DAVID.SZWARCBERG@SGAE.GOUV.FR

*** TOUT DOSSIER DE CANDIDATURE ADRESSÉ DIRECTEMENT AU SGAE
PAR LE CANDIDAT NE POURRA ÊTRE RECEVABLE**

DG – Direction – Unité	DG GROW C2 – Marchés Publics
Numéro de poste Sysper:	Click or tap here to enter text.
Personne de contact:	Jean Yves Muylle
Prise de fonctions souhaitée:	...2ème trimestre 2025
Durée initiale:	...2 années
Lieu de détachement:	<input checked="" type="checkbox"/> Bruxelles <input type="checkbox"/> Luxembourg <input type="checkbox"/> Autre: Click or tap here to enter text.
	<input checked="" type="checkbox"/> Avec indemnités <input type="checkbox"/> Sans frais
Cet avis de vacance est ouvert aux:	
<input checked="" type="checkbox"/> États Membres de l'UE <input type="checkbox"/> Accord AELE-EEE In-Kind (Islande, Liechtenstein, Norvège)	
Cet avis de vacance est également ouvert aux:	
<input type="checkbox"/> pays AELE suivants: <input type="checkbox"/> Islande <input type="checkbox"/> Liechtenstein <input type="checkbox"/> Norvège <input type="checkbox"/> Suisse	
<input type="checkbox"/> pays tiers suivants:	
<input type="checkbox"/> organisations intergouvernementales suivantes:	
Délai des candidatures	<input checked="" type="checkbox"/> 2 mois <input type="checkbox"/> 1 mois

Présentation de l'entité (nous sommes)

L'expert national détaché (END) rejoindra une équipe récemment créée pour gérer le nouvel outil visant à lutter contre les effets de distorsion sur le marché unique de l'UE causés par les subventions de pays tiers dans les appels d'offres publics : le pilier des marchés publics du règlement sur les subventions étrangères.

L'équipe fait partie intégrante du centre de connaissances de la Commission sur les politiques de marchés publics au sein de l'unité GROW.C2 de la DG Marché intérieur, industrie, entrepreneuriat et PME (GROW).

L'unité GROW.C2 travaille sur une gamme intéressante et variée de dossiers liés aux marchés publics en tant qu'outil permettant de tirer parti des politiques de l'UE, en mettant l'accent sur les marchés publics stratégiques, l'égalité des conditions de concurrence et la résilience, ainsi que sur le maintien d'un cadre juridique adapté.

Étant donné que les marchés publics représentent environ 14 % du PIB de l'UE, les pratiques en matière de marchés publics dans les États membres auront un impact important sur la transformation durable et résiliente de notre économie.

Présentation du poste (nous proposons)

Nous proposons une position au centre des efforts de l'UE pour assurer la résilience de l'économie européenne. Un poste stimulant avec une grande visibilité. Un poste à l'intersection des politiques d'approvisionnement, de concurrence, économiques et commerciales, rejoignant une équipe passionnée en charge de la mise en œuvre du règlement sur les subventions étrangères. Vous serez chargé de travailler sur des dossiers visant à évaluer l'impact des subventions étrangères sur les appels d'offres publics de grande valeur, et vous aurez la possibilité de participer à des travaux d'enquête sur des « ex officio ». Un travail varié au sein d'une équipe performante avec beaucoup d'idées et la possibilité de développer les vôtres.

Plus spécifiquement, les principales tâches à accomplir par la personne détachée consisteront à :

- Analyser les notifications reçues des opérateurs économiques et évaluer la présence de subventions potentiellement distorsives ;
- Effectuer une analyse visant à déterminer si la subvention peut provoquer des distorsions du marché public, pour un appel d'offres spécifique ;
- Développer des orientations et une méthodologie.
- Fournir un travail d'analyse pour aider à prendre une décision de la Commission ;
- Rédiger la décision de la Commission ;
- Effectuer une concertation interne avec les services concernés ;

- S'engager et interagir avec les parties prenantes à l'intérieur et à l'extérieur de la Commission et créer des réseaux
- Organiser les réunions et les activités du Comité consultatif chargé de la mise en œuvre du Règlement.
- Fournir des informations en réponse aux demandes du public, des citoyens, des administrations publiques et d'autres parties prenantes.

Profil du titulaire (nous recherchons)

Nous recherchons un collègue dynamique et motivé, doté d'une formation économique et/ou juridique et de fortes compétences quantitatives et analytiques. Une expérience en matière d'évaluation de cas, de données et d'analyse sectorielle serait un atout majeur. Le collègue serait également intéressé par un dossier à forte visibilité et posséderait de solides compétences relationnelles et de négociation. Le candidat doit également être ouvert et créatif, doté d'une attitude proactive, doté d'excellentes compétences en résolution de problèmes et s'intégrant bien dans une équipe, éventuellement avec l'ambition de devenir chef d'équipe.

Critères d'éligibilité

Le détachement sera régi par la **décision de la Commission C(2008) 6866** du 12/11/2008 relative au régime applicable aux experts nationaux détachés et aux experts nationaux en formation professionnelle auprès des services de la Commission (décision END).

Aux termes de la décision END, l'expert national doit obligatoirement remplir les critères d'éligibilité suivantes **à la date de début du détachement**:

Expérience professionnelle: posséder une expérience professionnelle d'au moins trois ans dans des fonctions administratives, judiciaires, scientifiques, techniques, de conseil ou de supervision, à un grade équivalant au groupe de fonctions administrateur AD;

Ancienneté de service: avoir une ancienneté d'au moins un an (12 mois) auprès de son employeur, dans un cadre statutaire ou contractuel;

Employeur: être employé par une administration publique nationale, régionale ou locale, ou par une organisation intergouvernementale (OIG); exceptionnellement et après dérogation, la Commission peut accepter des candidatures d'un employeur relevant du secteur public (e.g. agence ou institut de régularisation), d'une université ou d'un organisme de recherche indépendant.

Compétences linguistiques: avoir une connaissance approfondie d'une des langues de l'Union européenne et une connaissance satisfaisante d'une autre langue de l'Union européenne dans la mesure nécessaire aux fonctions qu'il est appelé à exercer. L'expert

national d'un pays tiers doit justifier posséder une connaissance approfondie de la langue de l'Union européenne nécessaire à l'accomplissement des tâches qui lui seront confiées.

Conditions du détachement

L'expert national restera employé et rémunéré par son employeur durant toute la durée du détachement et restera également couvert par sa sécurité sociale (nationale).

Il / elle exerce ses fonctions au sein de la Commission dans les conditions fixées par la décision END précitée et sera soumis(e) aux règles de confidentialité, de loyauté et d'absence de conflit d'intérêts qui y sont définies.

Les indemnités de séjour ne seront octroyées à l'expert national qui remplisse les conditions prévues à l'article 17 de la décision END.

Toute personne postée dans une délégation de l'Union européenne doit avoir une habilitation de sécurité (jusqu'au niveau SECRET UE/EU SECRET conformément [à la décision de la Commission \(EU – Euratom\) 2015/444 du 13 mars 2015](#). L'expert national aura l'obligation de lancer cette procédure d'habilitation de sécurité avant d'obtenir la confirmation de son détachement.

Soumission des candidatures et procédure de sélection

Les candidats doivent envoyer leur candidature sous format **CV Europass** ([Créez votre CV Europass | Europass](#)) en français, anglais ou allemand **uniquement à la représentation permanente / mission diplomatique de leur pays auprès de l'UE**, qui la transmettra aux services compétents de la Commission, dans les délais fixés par ces derniers. Le CV doit obligatoirement mentionner la date de naissance et la nationalité du candidat.

Les candidats sont priés de ne pas joindre à leur candidature d'autres documents (tels que copie de carte d'identité, copie des diplômes et attestations d'expérience professionnelle,...). Le cas échéant, ces documents seront demandés à un stade ultérieur de la procédure de sélection.

Traitement des données à caractère personnel

La Commission européenne veillera à ce que les données à caractère personnel des candidats soient traitées dans le plein respect du règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil ⁽¹⁾. Ces dispositions s'appliquent en particulier à la confidentialité et à la sécurité de ces données. Avant de postuler, veuillez lire la déclaration de confidentialité.

⁽¹⁾ Règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l'Union et à la libre circulation de ces données, et abrogeant le règlement (CE) n° 45/2001 et la décision n° 1247/2002/CE (JO L 295 du 21.11.2018, p. 39).